

FACTURATION

La facture se fera en retour du matériel, conformément aux tarifs indiqués sur le bon de commande, en tenant compte de la casse ou des détériorations comme indiqué dans la catégorie «Utilisation».

FORCE MAJEURE

Le loueur ne pourra être tenu responsable des retards ou non des livraisons dus à la force majeure ou toute raison indépendante de sa volonté telle que, de façon non limitative, grève, intempérie, accident, interdiction officielle...

Le locataire s'engage à ne faire subir aucune modification ou transformation du matériel.

Le locataire est tenu d'assurer l'entretien du matériel loué durant toute la durée de la location et de le protéger contre toute dégradation (vandalisme, intempéries, pluie, neige, vent, surcharge, gel, etc.).

Le locataire s'engage à utiliser le matériel loué conformément à sa destination usuelle et à ne rien faire ou laisser faire qui puisse le détériorer.

Pour le matériel électrique, il devra fournir une installation conforme à la réglementation en vigueur et une puissance suffisante.

Le matériel cassé ou manquant sera facturé au locataire, au tarif de remplacement en vigueur.

Le locataire n'a droit à aucune indemnité en cas d'interruption de fonctionnement du matériel loué.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le matériel loué reste l'entière propriété du loueur et le locataire s'interdit de le laisser saisir par l'un de ses créanciers.

Règlement
Toute facture est réglable au comptant, ou dès sa réception pour les entreprises en compte. Le défaut de paiement à l'échéance fixée entraînera

1. Une pénalité de retard calculée à 1,5 fois le taux d'intérêt légal à compter de la date d'exigibilité et sur la totalité des sommes restant dues.

2. Des frais d'intervention contentieuse.

3. Acompte de 50% sera versé lors de la récupération. Celui-ci sera déduit de la facture globale

ASSURANCE

ET RESPONSABILITÉ

La responsabilité et la garde matérielle et juridique du matériel loué sont transférées lors de la mise à disposition. Le locataire assume cette garde sous sa seule et entière responsabilité.

Il souscrit à ses frais une assurance pour garantir sa responsabilité pendant la durée ou il garde le matériel loué.

Le locataire, en tant qu'organisateur de la manifestation au cours de laquelle le loueur intervient, doit s'occuper de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires aux prestations demandées, obtenir de ses assurances les éventuelles extensions de garantie, et faire en sorte que les lieux soient disponibles et accessibles sans aucune difficulté. Aucune réclamation du locataire ne sera recevable au-delà d'un délai de 24 heures après la prestation du loueur.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée au loueur pour trouble commercial quelconque ou privation de jouissance quelle qu'en soit la cause ou l'origine.

NOUVEAU



Location Bar en palette
75€/HT (caution 500€)



www.messidor.asso.fr

COMPTOIR DES CRIQUES & CO

437, rue du champ de courses

38780 PONT-EVÊQUE

comptoirtraiteur.com

Comptoir
Traiteur & CO

LOCATION DE MATÉRIEL

Tél. 04 37 02 09 10

traiteur@messidor.asso.fr



VAISSELLE

Prix à l'unité à partir de...

Couvert Preston couteau, fourchette, cuillère

0,25 € HT - 0,30 € TTC

Assiette Reims ronde 19, 21 et 24 cm entrée, plat chaud, dessert

0,24 € HT - 0,29 € TTC

Assiette Damas carrée 12 cm

0,24 € HT - 0,25 € TTC

Verrine à entrée / dessert Amantea 23 cl

0,33 € HT - 0,40 € TTC

Tasse à café, sous-tasse et cuillère

0,25 € HT - 0,30 € TTC

Tasse à thé

0,40 € HT - 0,48 € TTC

Verre : à vin, à eau, à champagne, tumbler

0,36 € HT - 0,43 € TTC

Verre à Pied "Morgon"

0,22 € HT - 0,26 € TTC

Carafe 0,5l eau et vin

0,75 € HT - 0,90 € TTC

Étuve

150,00 € HT - 180,00 € TTC

Enlèvement possible par vos soins.
Vaisselle louée propre, rendue sale.

Nous contacter pour une livraison sur tout
autre secteur ou pour un devis complet.

MATERIEL

Prix à l'unité à partir de...

Mange-debout seul

14,00 € HT - 16,80 € TTC

Mange-debout + housse

20,24 € HT - 24,00 € TTC

Housse blanche pour mange-debout

7,00 € HT - 8,40 € TTC

Percolateur

60 tasses à café

15,00 € HT - 18,00 € TTC

100 tasses à café

20,00 € HT - 24,00 € TTC

Bouilloir

7,00 € HT - € TTC

Caisson isotherme

4 niveau (8plats)

0,40 € HT - 0,48 € TTC

8 niveau (14 plats)

30,00 € HT - 36,00 € TTC

Plaque eutectique -18°C GN 1/1

6,00 € HT - 7,20 € TTC

Chafing dish électrique

30,00 € HT - 36,00 € TTC

Thermos

1L

2,50 € HT - 3,00 € TTC

2L

4,00 € HT - 4,80 € TTC

Bar palettes

75,00 € HT - 90,00 € TTC

Étuve

150,00 € HT - 180,00 € TTC

Conditions de location pour la vaisselle jetable

TARIF

Le tarif représente 24 h d'utilisation non fractionnables ou un week-end du vendredi 15h au lundi.

Les locations d'une durée supérieure feront l'objet d'un devis adapté.

Nos prix s'entendent TTC, hors taxes et hors assurances.

Impératif : tout retard se verra facturé.

COMMANDE

Sauf accords particuliers, toute commande doit être accompagnée d'un chèque d'acompte de 30% du montant total pour être enregistrée.

ANNULATION

L'annulation d'une commande fera l'objet d'une facturation de la totalité de la commande si celle-ci intervient moins de 96 heures avant la sortie du matériel (sauf cas de force majeure), de la moitié du montant de la commande pour les délais supérieurs.

TRANSPORT

Le tarif sera appliqué pour la livraison selon le barème en vigueur, le jour de la confirmation de la commande.

FORFAIT DE LIVRAISON OU DE REPRISE DE MATÉRIEL

Jours ouvrés de 8h00 à 18h00 À partir de :

Vienne et son agglomération

55,00 € HT - 66,00 € TTC

Lyon et proche banlieue

85,00 € HT - 102,00 € TTC

NOS MISES À DISPOSITION

Le client doit être présent lors de la livraison du matériel.

Un inventaire sera effectué à la livraison, le client est tenu de signer cet inventaire.

Il reconnaît recevoir le matériel et la quantité louée. En l'absence d'une signature, aucune contestation ne sera admise et seule la commande du loueur fera foi. Lors de la mise à disposition du matériel, une caution égale à deux fois le montant de la commande sera demandé.

RESTITUTION

Le client doit être présent lors de la restitution. Un inventaire sera effectué au retour du matériel, le client est tenu de signer cet inventaire de restitution.

Le matériel doit être restitué, trié et rangé dans son emballage d'origine.

À défaut de cela, l'inventaire se fera dans nos locaux. En l'absence d'une signature, aucune contestation ne sera admise et seul l'inventaire du loueur fera foi. Le matériel sera considéré restitué seulement à la fin de l'inventaire.

À défaut de cela, l'inventaire se fera dans nos locaux. En l'absence d'une signature, aucune contestation ne sera admise et seul l'inventaire du loueur fera foi. Le matériel sera considéré restitué seulement à la fin de l'inventaire.